

note d'

# information

07.24  
MAI

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, la moyenne des proportions d'élèves « absents non régularisés » quatre demi-journées ou plus par mois, des établissements du second degré public en France métropolitaine, croît en moyenne de 2 % à 6,5 % entre septembre et février, avec un pic à 19 % en mars. Ce pic est beaucoup plus marqué que l'an dernier dans les lycées, suite aux mouvements d'opposition au contrat première embauche. Mais, comme l'an dernier, l'absentéisme touche très inégalement les établissements et cette proportion moyenne reflète mal la réalité : de novembre 2005 à février 2006, la proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus oscille de 10 % à 19 % dans 10 % des établissements.

Le temps d'enseignement perdu par les élèves, en raison de leurs absences, régularisées ou non, est resté stable par rapport à l'année dernière, excepté pour les mois de novembre 2005 et mars 2006. Le nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique par établissement augmente par rapport à 2004-2005, alors que l'on n'observait pas de réelles évolutions entre 2003-2004 et 2004-2005.

## L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2005-2006

**La proportion d'élèves absents par établissement passe de 2 % à 6,5 % entre septembre et février avec un pic à 19 % en mars...**

Dans le second degré public, entre les mois de septembre et de février, la proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus passe en moyenne de 2 % à 6,5 %, puis culmine à plus de 19 % en mars (pic attribué aux manifestations contre le contrat première embauche (CPE) qui avaient entraîné des blocages de nombre d'établissements, principalement dans les lycées).

Pour les lycées, la proportion d'élèves absents croît de 1,5 % en septembre à 5,4 % en janvier et elle est de 19,5 % en mars. Pour les lycées professionnels, cette proportion passe de 5,7 % à 12,3 %, avec un pic à 33,4 % pour le mois de mars.

Toutefois, pour les collèges, la proportion d'élèves absents reste relativement stable autour de 2 % à l'exception des mois de janvier (3,4 %) et mars (4,7 %) (tableau 1). Il faut noter que le temps d'enseignement varie selon les mois, compte tenu des périodes de vacances. Aussi, en probabilité, le nombre d'élèves absents risque d'augmenter avec la durée d'enseignement.

### La mesure de l'absentéisme

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Dans la pratique sont apparues deux notions : celle d'absence justifiée et celle d'absence régularisée, la distinction entre les deux n'étant pas complètement explicite.

La notion d'absence justifiée supposant une appréciation de la légitimité du motif au regard de la loi, il est apparu qu'elle semblait moins correspondre aux pratiques du terrain que celle d'absence régularisée ; une absence peut être considérée comme régularisée à partir du moment où elle a été expliquée et excusée par les parents.

C'est actuellement sur cette dernière notion qu'est fondée la mesure de l'absentéisme pour cette enquête. Elle diffère évidemment du nombre total des absences des élèves qui permet d'estimer le temps d'enseignement perdu par ceux-ci.

**... elle est légèrement en hausse par rapport à l'an dernier avec un pic en mars nettement plus élevé**

Par rapport à l'année précédente, excepté en mars puis avril, la proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus reste dans le même ordre de grandeur, bien qu'un peu plus élevée en moyenne. Pour les collèges, on constate dès le mois de novembre une légère augmentation par rapport à 2004-2005. De plus, cette année, le pic du mois de mars les touche aussi, contrairement à l'année dernière. En ce qui concerne les lycées, on n'observe pas non plus de grands changements dans les variations de la proportion d'élèves absents entre septembre et avril. On constate principalement une augmentation par rapport à l'an dernier à partir du mois de février, et surtout en mars, augmentation due aux grèves anti-contrat première embauche. L'absentéisme des lycées professionnels est lui aussi en augmentation par rapport à l'an dernier, de manière très nette à partir du mois de février (graphique 1).

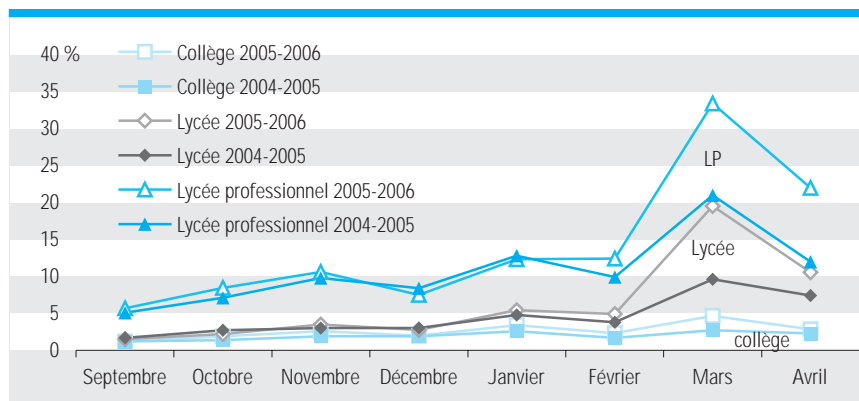
**Dans la moitié des établissements, l'absentéisme non régularisé touche chaque mois moins de 2 % des élèves, excepté en mars et en avril**

Comme chaque année, l'absentéisme touche très inégalement les établissements et une moyenne par établissement reflète mal la réalité. Une majorité d'établissements est peu ou pas touchée par l'absentéisme non régularisé : si l'on considère le mois de novembre 2005, la moitié des établissements déclare aucun ou moins de 1,2 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et toujours moins de 2 % jusqu'en février 2006, en revanche au mois de mars cette proportion atteint 6,7 % (tableau 2). La proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 33 % en septembre 2005, et varie de 25 % à 16 % entre octobre 2005 et avril 2006. Mais, comme les années précédentes, une forte minorité d'établissements est

**TABLEAU 1 – Proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par établissement (2005-2006) (en %)**

	Collège	Lycée	Lycée prof.	Total
Septembre	1,2	1,5	5,7	2,4
Octobre	1,9	2,2	8,5	3,6
Novembre	2,6	3,5	10,6	4,9
Décembre	2,0	2,8	7,5	3,6
Janvier	3,4	5,4	12,3	6,5
Février	2,3	4,9	12,4	5,9
Mars	4,7	19,5	33,4	18,7
Avril	2,8	10,5	22,0	11,1

**GRAPHIQUE 1 – Comparaison de la proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par établissement**



Source : MEN-DEPP

**TABLEAU 2 – Distribution de la proportion des élèves absents quatre demi-journées ou plus par établissement (2005-2006) (en %)**

	Total				Collège	Lycée	Lycée prof.
	Moyenne	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Septembre	2,4	0,4	2,0	6,4	1,2	1,5	5,7
Octobre	3,6	0,7	3,4	9,7	1,9	2,2	8,5
Novembre	4,9	1,2	5,0	13,3	2,6	3,5	10,6
Décembre	3,6	1,1	4,2	10,5	2,0	2,8	7,5
Janvier	6,5	1,9	7,4	19,2	3,4	5,4	12,3
Février	5,9	1,8	7,1	19,2	2,3	4,9	12,4
Mars	18,7	6,7	28,9	60,7	4,7	19,5	33,4
Avril	11,1	4,1	14,8	35,0	2,8	10,5	22,0

Lecture : en septembre, sur la totalité des établissements de l'échantillon, la proportion moyenne d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus est de 2,4 %. Toujours en septembre, la moitié des établissements a au moins 0,4 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements a au moins 2,0 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements ont au moins 6,4 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

sensiblement touchée : de novembre 2005 à février 2006, la proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus oscille, dans 10 % des établissements, de 10 % à 19 %. Au mois de mars 2006, 61 % des élèves étaient absents non régularisés quatre demi-journées ou plus dans 10 % des établissements.

Les lycées professionnels connaissent des proportions moyennes par établissement d'élèves absentéistes qui sont fréquemment le triple de ceux des lycées (sauf en mars) et sont, sur la quasi-totalité de l'année, quatre à cinq fois supérieurs à ceux des collèges. Ce rapport était le même les années précédentes.

En ce qui concerne le pic très élevé du mois de mars 2006, la moitié des établissements a plus de 6,6 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, contre 3,6 % en mars 2005 et 2,2 % en mars 2004, et pour 10 % des établissements cette proportion s'élève à 61 %, alors qu'elle était de 32 % en mars 2005 et 17 % en mars 2004.

**L'absentéisme « lourd » concerne environ 1 % des élèves chaque mois**

Afin de mesurer l'absentéisme « lourd », un seuil de dix demi-journées par mois est également utilisé dans l'enquête.

La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme lourd reste limitée : elle évolue en moyenne autour de 1 % (excepté au mois de mars et avril), mais moins d'un quart des établissements dépasse cette moyenne. Les lycées professionnels sont les plus touchés. Ces résultats sont similaires à ceux observés les années précédentes.

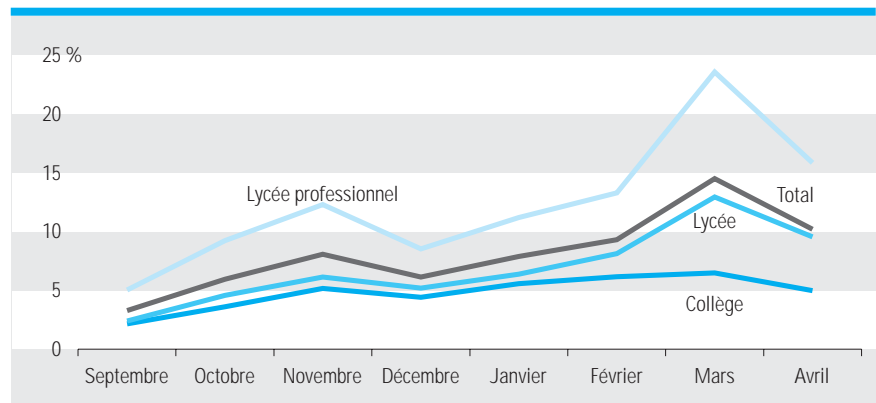
### Les collégiens des ZEP sont plus absents que les autres

La proportion de collégiens absents non régularisés quatre demi-journées ou plus oscille en moyenne de 6 % à 10,3 % en ZEP (avec un pic en mars à 12,4 %), contre 1,2 % à 2,2 % hors ZEP (avec un pic en mars à 3,4 %). Par rapport à l'an dernier, cette proportion augmente fortement en ZEP : elle passe de 5,2 % en janvier 2005 à 10,3 % en janvier 2006, mais reste la même hors ZEP (2,1 % en janvier 2005). En ZEP, un tiers d'établissements très touché par le phénomène fait augmenter la moyenne.

### Le temps d'enseignement perdu par les élèves, en raison de leurs absences, croît de 3,3 % à 10,2 % de septembre à avril avec un pic à 14,5 % en mars

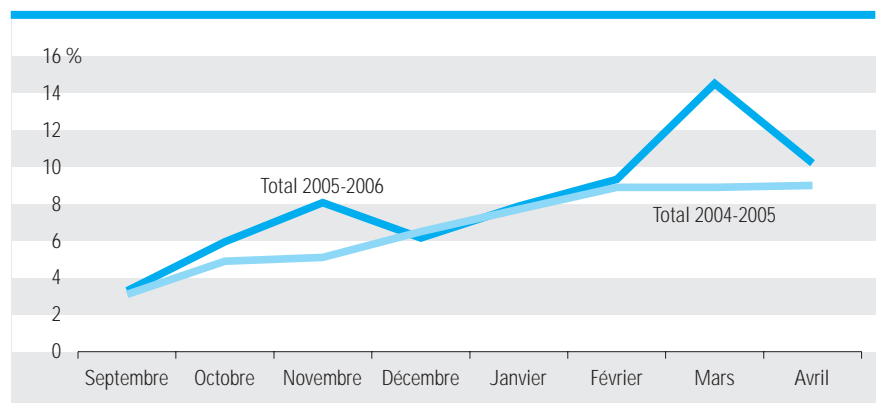
Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement. En rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois, on calcule la proportion moyenne du nombre de demi-journées d'absences qui est une estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur était dû. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée et, d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel est basée cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

**GRAPHIQUE 2 – Proportion moyenne du nombre total de demi-journées d'absences (2005-2006) (en %)**



Source : MEN-DEPP

**GRAPHIQUE 3 – Comparaison de la proportion moyenne du nombre total de demi-journées d'absences (en %)**



Source : MEN-DEPP

Ainsi, en novembre, un élève aurait perdu en moyenne 8,1 % des demi-journées de cours prévues, soit un peu plus de trois demi-journées au cours du mois. En ce qui concerne la période janvier-avril 2006, la proportion moyenne de demi-journées d'absences varie de 7,9 % à 14,5 %, ce qui représente six demi-journées pour le mois de mars.

Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : du fait de son absence, un élève de collège perdrait en moyenne un peu moins de 5 % de son temps estimé d'enseignement, contre 7 % pour un élève de lycée et 12 % pour un élève de lycée professionnel (graphique 2).

Le temps d'enseignement perdu par les élèves, en raison de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, est resté globalement stable par rapport à l'année dernière, excepté pour les mois de novembre 2005 et mars 2006 (graphique 3). Cette proportion de temps d'enseignement perdu du fait de l'absence des élèves peut

être rapprochée – avec prudence, les sources et les modes de calcul n'étant pas les mêmes – de la proportion de temps d'enseignement perdu en raison du non-remplacement d'enseignants absents, quel que soit le motif de cette absence, mais aussi en raison de la fermeture des établissements, notamment lorsqu'ils sont centres d'examen en fin d'année scolaire (voir l'encadré p. 4). Globalement, la proportion d'heures perdues du fait de l'absence des élèves apparaît supérieure à celle qui est due au non-remplacement des enseignants.

### La proportion d'élèves faisant l'objet d'un suivi concerté est deux fois plus importante en lycée professionnel qu'en lycée général et technologique

Les élèves très absentéistes doivent faire l'objet d'un suivi. Dans l'enquête figure donc chaque mois une question sur le nombre

## Les résultats de l'enquête sur les absences non remplacées des enseignants de l'année scolaire 2005-2006

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) réalise une enquête annuelle auprès d'un échantillon national d'environ 1 000 établissements sur les absences non remplacées des enseignants.

Le pourcentage d'heures non assurées (toutes causes confondues) reste stable à 6,6 % en 2005-2006 par rapport à 2004-2005.

Après la hausse de 2002-2003 correspondant à la grève du printemps 2003, le pourcentage d'heures non assurées retourne à son niveau de 2000-2001 en baissant de 8,5 % en 2002-2003 à 7,6 % en 2003-2004, puis à 6,7 % en 2004-2005.

Cette diminution globale résulte de la baisse conjuguée du pourcentage d'heures non remplacées en raison de l'absence des enseignants pour raisons individuelles (c'est-à-dire maladie, maternité,

grèves ou convenances personnelles) qui est passé de 3,2 % en 2002-2003 à 2,2 % en 2003-2004, puis à 2,0 % en 2004-2005 et en 2005-2006, et du nombre de jours de fermeture totale de l'établissement qui est passé de 3,7 % en 2003-2004, à 3,0 % en 2004-2005 et à 2,8 % en 2005-2006.

En 2005-2006, entre leurs propres absences et les absences non remplacées des enseignants, les élèves peuvent perdre ainsi, selon les mois et tous types d'établissements confondus, de 3 % à 14 % de leur temps d'enseignement. Il faut noter que la perte maximale de temps d'enseignement ne peut être atteinte que si les absences des élèves et les absences non remplacées de leurs enseignants ne coïncident jamais.

### Proportion d'heures d'enseignement non assurées dans l'ensemble des établissements publics du second degré (en %)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Fermeture totale de l'établissement	3,6	3,5	3,7	3,0	2,8
Non-remplacement des enseignants absents pour fonctionnement du système	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7
Non-remplacement des enseignants absents pour formation	0,8	1	1	1,0	1,1
Non-remplacement des enseignants absents pour raisons individuelles	1,9	3,2	2,2	2,0	2,0
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8,5</b>	<b>7,6</b>	<b>6,7</b>	<b>6,6</b>
<i>Dont % d'heures non assurées pour non-remplacement des enseignants</i>	<i>3,4</i>	<i>5</i>	<i>3,9</i>	<i>3,7</i>	<i>3,8</i>

#### Lecture :

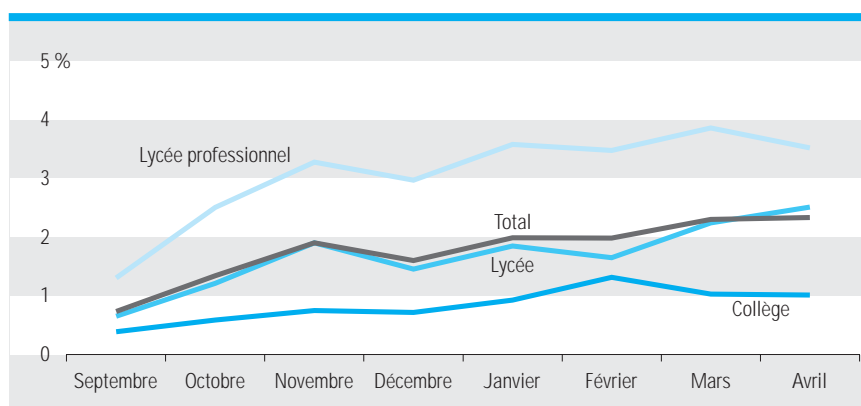
- fermeture totale de l'établissement : organisation d'examens nécessitant une fermeture totale, problème de sécurité des locaux, réunions de concertation ;
- fonctionnement du système : enseignants mobilisés par l'organisation d'examens ou leur participation aux commissions statutaires ;
- raisons individuelles : raisons médicales, congés statutaires (activités syndicales, congés d'adoption, autorisations d'absence, grève, etc.).

d'élèves absentéistes fréquents faisant l'objet d'un suivi concerté entre différents intervenants (personnel de direction, conseiller principal d'éducation, assistante sociale, etc., ou intervenants extérieurs). Il est à noter que cette politique de suivi peut concerner des élèves absents non régularisés. Ainsi, tout au long de l'année, environ un tiers des établissements ne signalant aucun élève absent non régularisé quatre demi-journées ou plus, déclarent chaque mois que des élèves sont suivis pour absentéisme fréquent.

En janvier, la proportion moyenne d'élèves absentéistes fréquents faisant l'objet d'un suivi est de 2 %. Cette proportion est deux fois plus importante en lycée professionnel qu'en lycée général et technologique : elle s'élève à 0,9 % pour les collèges, 1,8 % pour les lycées et 3,6 % pour les lycées professionnels (graphique 4).

La proportion d'élèves absentéistes fréquents suivis connaît une hausse minime par rapport à 2004-2005, mais, comme les années précédentes, la variation au cours de l'année 2005-2006 reste faible (elle passe de 1,3 % à 2,3 %). Cette hausse est

**GRAPHIQUE 4 – Proportion moyenne d'élèves suivis pour absentéisme (2005-2006) (en %)**



Source : MEN-DEPP

d'autant plus faible comparée à l'augmentation de la proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus. Cela pourrait signifier que le comportement des établissements en termes de politique de suivi est relativement constant.

### La moitié des élèves signalés à l'inspection académique sont des récidivistes

Sur l'ensemble de l'année, la moitié des établissements n'a signalé aucun élève

et un quart en a signalé au moins deux. Le nombre de signalements est plus important en lycée professionnel : en novembre, un quart de ces établissements a signalé au moins trois élèves.

Pendant la période allant de janvier à avril 2006, de un tiers à un quart des établissements ont signalé au moins un élève. Parmi les établissements signalant des élèves à l'inspection académique, la moitié en signale trois, et le nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique oscille de 6 à 8,5 avec un pic en mars de 11,4.

Plus de la moitié des élèves signalés sont des récidivistes et cette proportion a tendance à augmenter au fil des mois, mais au mois de mars la proportion de récidivistes baisse légèrement du fait de l'augmentation du nombre d'élèves signalés. C'est dans les collèges que la proportion des récidivistes est la plus importante, atteignant presque 64 % en février.

Cependant, le nombre de signalements reste toujours plus important en lycée professionnel (excepté pour le mois de mars où il est plus élevé en lycée général et technologique). En janvier, pour les établissements ayant signalé au moins un élève, près de onze élèves sont signalés en lycée professionnel contre près de neuf élèves signalés en lycée général et technologique, et près de six élèves signalés en collège (tableau 4).

Le nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique par établissement augmente par rapport à 2004-2005, alors que l'on n'observait pas de réelles évolutions entre 2003-2004 et 2004-2005 (graphique 5). Cette augmentation est peut-être imputable à la mise en œuvre d'orientations plus fermes en matière de prévention de la délinquance juvénile.

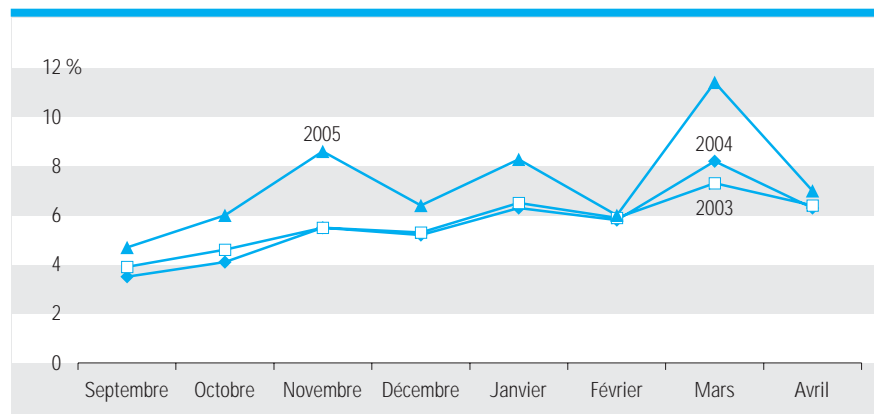
### L'absentéisme des élèves vu par les inspections académiques

Pour compléter les données recueillies auprès des établissements, une collecte d'informations auprès des inspections

TABLEAU 4 – Nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique (2005-2006)

	Pour les établissements ayant répondu				Pour les établissements ayant signalé au moins un élève			
	Collège	Lycée	LP	Total	Collège	Lycée	LP	Total
Septembre	1,4	0,6	1,5	1,2	4,3	5,5	4,9	4,7
Octobre	1,7	0,9	3,5	2,0	4,3	5,0	8,4	6,0
Novembre	2,6	2,1	5,7	3,3	6,1	7,9	11,7	8,6
Décembre	2,0	1,5	3,9	2,4	4,9	5,4	8,8	6,4
Janvier	2,9	3,2	6,1	4,0	5,8	8,7	10,7	8,3
Février	2,0	1,3	3,9	2,4	4,7	4,4	8,8	6,0
Mars	3,9	6,0	6,2	5,2	7,0	20,1	13,0	11,4
Avril	3,0	2,2	4,3	3,1	5,3	7,4	9,8	7,0

GRAPHIQUE 5 – Évolution du nombre moyen d'élèves signalés par les établissements signalants



Source : MEN-DEPP

académiques sur les premier et second degrés publics et privés a été réalisée en France métropolitaine. Ces informations permettent d'apprécier l'absentéisme qui ne peut pas être réglé au niveau de l'établissement ou de l'école, et qui nécessite l'intervention de l'IA-DSDEN.

Dans l'enseignement élémentaire public, le pourcentage d'élèves signalés est très faible : il oscille entre 0,01 % et 0,03 % (il reste largement inférieur à 0,01 % dans le privé).

Dans l'enseignement secondaire privé, le pourcentage d'élèves signalés est très faible : il oscille entre 0,01 % et 0,04 %, étant précisé que nombre de départements ne déclarent aucun signalement au titre du privé. Dans l'enseignement secondaire public, il oscille entre 0,15 % et 0,24 % pour les collèges et entre 0,08 % et 0,22 % pour les lycées en excluant le mois de juin. On peut constater que les pourcentages d'élèves signalés en lycée (lycée et lycée professionnel) et en collège sont

### Gestion des absences et prévention de l'absentéisme

L'établissement est le premier lieu de prévention, de diagnostic et de traitement des absences des élèves. Le décret n° 2004-162 du 19 février 2004 définit les modalités de contrôle pour garantir aux enfants soumis à l'obligation scolaire le droit à l'instruction. Les articles R131-5 et R131-6 prévoient que doit être tenu, dans chaque établissement, un registre d'appel sur lequel sont mentionnées pour chaque classe, les absences des élèves inscrits. Pour chaque élève non assidu un dossier est constitué pour la durée de l'année scolaire. Il présente le relevé des absences en mentionnant leurs durées et leurs motifs ainsi que l'ensemble des contacts avec la famille, les mesures prises pour rétablir l'assiduité et les résultats obtenus. Dans les collèges et les lycées publics, les conseillers principaux d'éducation gèrent les absences sous l'autorité du chef

d'établissement. Ils prennent note des absences et ont vocation à établir une relation avec les familles, à faire le point régulièrement en échangeant les informations nécessaires pour régulariser les absences, les enregistrer et suivre les élèves concernés.

Si les démarches entreprises auprès de la famille et de l'élève n'ont pas d'efficacité, le chef d'établissement transmet le dossier de l'élève à l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN).

Avant l'entrée en vigueur de ce décret, le chef d'établissement était tenu de signaler à son inspection académique tout élève absent à partir de quatre demi-journées d'absence non justifiées dans le mois.

**TABLEAU 5 – Pourcentage d'élèves signalés à l'inspection académique**  
**Enquête auprès des inspections académiques (2005-2006) (en %)**

	Élémentaire public	Élémentaire privé	Élémentaire	Collège public	Collège privé	Collège	Lycée public	Lycée privé	Lycée
Septembre	0,03	0,00	0,02	0,15	0,01	0,12	0,08	0,01	0,07
Octobre	0,02	0,00	0,01	0,15	0,01	0,12	0,13	0,01	0,11
Novembre	0,02	0,00	0,02	0,19	0,01	0,15	0,19	0,02	0,16
Décembre	0,02	0,00	0,01	0,17	0,01	0,14	0,14	0,01	0,11
Janvier	0,03	0,00	0,02	0,21	0,01	0,17	0,17	0,02	0,13
Février	0,02	0,00	0,01	0,14	0,01	0,11	0,12	0,02	0,10
Mars	0,02	0,00	0,02	0,24	0,01	0,19	0,22	0,04	0,18
Avril	0,01	0,00	0,01	0,17	0,01	0,14	0,13	0,04	0,11
Mai	0,01	0,00	0,01	0,20	0,01	0,16	0,14	0,03	0,11
Juin	0,02	0,00	0,01	0,17	0,01	0,14	0,02	0,00	0,02

semblables. Il est plus précisément toujours un peu plus élevé en collège, sauf pour le mois de novembre (tableau 5).

Par département, le taux moyen d'élèves du secondaire (public + privé) signalés, si on exclut le mois de mars, oscille entre 0,0 % et 0,4 %<sup>1</sup>. Il est compris entre 0,3 % et 1 % dès le mois d'octobre pour douze départements (Seine-et-Marne, Bas-Rhin, Territoire de Belfort, Somme, Rhône, Doubs, Moselle,

Vaucluse, Haute-Corse, Alpes-Maritimes, Pyrénées-Orientales et Loiret). Il dépasse 1,0 % uniquement au mois de mars pour les départements de Corse-du-Sud, Haute-Corse et Moselle. Mais surtout les départements de la Marne et de l'Oise se détachent nettement : le taux moyen d'élèves signalés varie de 0,5 % à 1,2 % pour l'Oise et de 0,7 % à 2,7 % pour la Marne. Il est vrai que ces taux peuvent traduire des politiques de signalements différentes selon les départements. Comme l'an dernier, certains départements semblent plus touchés que d'autres par l'absentéisme. En revanche, si l'on constate

une baisse des signalements pour certaines académies (Toulouse, Montpellier, Grenoble, Dijon, la Corse et Caen)<sup>2</sup>, il n'en est pas de même au niveau de la France métropolitaine où la proportion moyenne d'élèves signalés aurait plutôt tendance à augmenter contrairement à l'évolution observée l'année précédente : le taux moyen des élèves signalés dans le public et le privé passant de 1,26 % en 2004 à 1,32 % en 2005. Ces résultats confirment le phénomène observé grâce à l'enquête auprès des établissements.

**Sophie Cristofoli et  
 Alexia Stefanou, DEPP B3**

1. Il est à noter que seize départements sont non répondants dès octobre et que plus de la moitié des académies a au moins un département non répondant.  
 2. Seules sont citées les académies ne comprenant pas de département non répondant, la non-réponse faisant baisser le taux moyen d'élèves signalés.

### Présentation de l'enquête

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance conduit deux enquêtes sur l'absentéisme des élèves : une auprès des inspections académiques sur les premier et second degrés et une autre auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies auprès des établissements du second degré

public de septembre 2005 à avril 2006 car le taux de réponse oscille autour de 80 % pour cette période alors qu'il n'est que de 42,9 % en mai, et de 13,5 % en juin.

Afin de limiter la charge de travail imposée par cette enquête, certaines données ne sont pas recueillies telles que l'âge et le sexe des élèves absentéistes.